



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - JULIE (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme RABOU a donné procuration à Mme ARMENGAUD.

Mme BONNASSIEUX a donné procuration à M. BARDOU.

N° 2024/48

Objet : Tourisme : Création d'une CEnorando® touristique à Cabanès

Afin d'élargir l'offre touristique et particulièrement la randonnée thématique, la commission « Tourisme & Aquaval » a réfléchi à la création d'une CEnorando® au départ des vignes des Garbasses sur la commune de Cabanès.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 34 et le Conseil Départemental de l'Hérault ont mis en place un concept dénommé CEnorando® dont le principe réside dans la création d'une boucle de Randonnée / promenade sur la thématique du vin, partant d'un lieu de production ou de commercialisation du vin, ceci afin de valoriser les territoires et les productions viticoles.

Ce concept a fait l'objet dans le département de l'Hérault de nombreuses créations dont le succès auprès des publics démontre la pertinence de cette démarche.

Fort de ce développement positif, le Département du Tarn, le Comité départemental de la Randonnée pédestre du Tarn, associés pour cela avec d'autres structures concernées comme, par exemple, la Maison des vins ou l'association des Fandouzils, souhaiteraient décliner ce concept sur nos territoires viticoles.

Le Comité départemental de la randonnée aurait en charge la maîtrise d'œuvre de ce projet et le Département s'engagerait pour un financement à hauteur de 30 % de la création des itinéraires.

Le projet comporterait un programme de création initial de trois itinéraires par an pendant quatre ans, soit douze itinéraires répartis de façon équitable sur l'ensemble du territoire de production.

Le cahier des charges de cette marque, très précis, subordonne l'itinéraire à plusieurs critères :

- Départ d'un lieu de production ou de commercialisation du vin labellisé répondant à l'appellation Gaillac
- Aménagement, signalétique et balisage conforme aux prescriptions de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et à la charte de qualité Randonnée du Département
- Inscription au Plan Départemental des Itinéraires et Promenade et de Randonnée
- Labellisation par la Fédération Française de Randonnée Pédestre

Ce projet concerne déjà l'agglomération Gaillac / Graulhet, les EPCI du Carmausin Ségala et du Causse / Cordais.

A la suite d'une consultation organisée par les Fandouzils, un viticulteur de notre territoire est émis le souhait que soit créé un itinéraire au départ de leur domaine.

Trouvant le projet pertinent pour le développement touristique local et la valorisation de son territoire, la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout souhaite accompagner cette démarche et s'engager à :

- Financer les travaux nécessaires d'ouverture du chemin,
- Financer le coût de création comprenant la prestation CDRP 81, la fourniture et la pose de la signalétique d'information et directionnelle, le balisage et l'édition de la fiche de randonnée, à titre d'exemple une création de moins de 10 km est estimée à environ 5 000 € (financement du Département à hauteur de 30 %). Une première estimation de l'€enorando® de Cabanès a été établie par le Comité Départemental de la Randonnée pédestre à 6 293,12 €,
- D'être le gestionnaire de ces itinéraires et en assurer l'entretien sur les sections autres que les parcelles privées viticoles qui seront entretenues par leurs propriétaires.


Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la création d'un sentier €enorando® touristique sur la Commune de Cabanès,
- approuve les engagements de la CCLPA comme détaillés ci-dessus et notamment le coût estimé à 6 293.12 €,
- autorise Monsieur le Président à solliciter le Département du Tarn pour une subvention à hauteur de 30 % soit 1 887,94 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Office de Tourisme 2024,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christophe MAURIÉS

